

# Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

## Liste des entreprises de travaux chartées

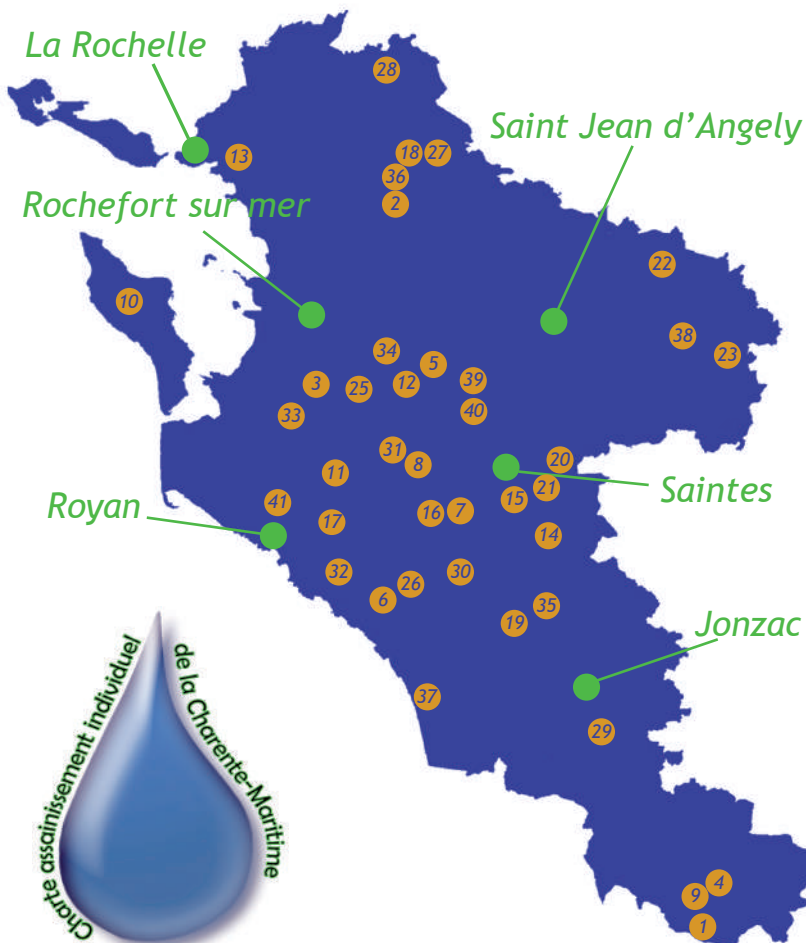
# 2023

- 1 ARDOUIN AURELIEN  
N 18 PICPOT  
17270 CERCOUX  
Tel : 06 73 73 74 33
- 2 SARL AYMOND  
AYMOND FRANCOIS  
4 RUE DE LA GREVE AUX ROUX  
17700 ST GERMAIN DE MARENCENNES  
Tel : 06 85 31 29 37
- 3 SARL BARRAUD FRERES  
BARRAUD XAVIER  
65 CHEMIN DE VIOLET  
17620 CHAMPAGNE  
Tel : 06 11 67 48 75
- 4 SARL BASTERE FRERES  
BASTERE JULIEN  
3 RTE DE NEUVICQ  
17270 MONTGUYON  
Tel : 05 46 04 11 38
- 5 SAS ABTP 17  
BILLET BORIS  
4 L'AUJARDIERE  
17430 BORDS  
Tel : 05 46 82 04 60
- 6 BOBIN LAURENT  
2 RUE LA GRANDE VACHE  
17120 EPARGNES  
Tel : 05 46 90 41 17
- 7 SARL AUDRIC B. TP  
BRETAUD AUDRIC  
24 RUE DES MORISSONS  
17460 VARSAY  
Tel : 06 48 11 94 18
- 8 SARL NIMA  
BURDIN YANNICK  
ZA LES CHAMPS BREUILLET  
17600 CORME ROYAL  
Tel : 05 46 94 73 31
- 9 SARL GAETAN BUREAU CONSTRUCTION  
BUREAU GAETAN  
9 RUE DE LA FAIENCERIE  
17270 CLERAC

- 10 SARL CARCAILLON ET FILS  
CARCAILLON EMILIE  
59 RUE DES VIGNES  
17310 ST PIERRE D'OLERON  
Tel : 06 47 53 38 26
- 11 BATIDEAL 17  
CLOAREC NICOLAS  
35 RTE DE BERTHEGILLE  
17600 SABLONCEAUX  
Tel : 05 46 94 42 45
- 12 CORNUAULT VALERY  
24 RUE DES METAIRIES  
17250 LA VALLÉE  
Tel : 06 12 33 06 01
- 13 SARL SETRAP  
DEMEOCQ SEBASTIEN  
LD LE MOULIN  
ROUTE D'AYTRE BP 100 35  
17183 PERIGNY  
Tel : 05 46 44 17 04
- 14 SARL DUPUY VIVINIEN  
DUPUY VIVINIEN  
4 ZA DU FIEF PICAUD  
17800 MONTILS  
Tel : 06 88 92 05 27
- 15 DEMPURE SARP SUD OUEST  
GOUBANT GEOFFREY  
10 BIS RUE DES CERISIERS  
ZI CHENES  
17100 LES GONDS  
Tel : 06 27 68 60 20
- 16 ETS GOURBIN  
GOURBIN FRANCIS  
10 RUE LES MARONNIERS  
17600 PISANY  
Tel : 05 46 92 67 89

- 17 SARL GP  
GOURIVAUD GILLES  
IMPASSE DU PRE CANAL  
17600 SAUJON  
Tel : 05 46 22 41 29
- 18 GUINOARD J. YVES  
79 RUE DE LA BARLERIE POLEON  
17700 ST GEORGES DU BOIS  
Tel : 06 77 17 40 44
- 19 SARL HERBELOT JEROME  
23 A RUE DE LA PRADELLE  
17800 ST QUANTIN DE RANCANNES  
Tel : 06 76 79 60 26
- 20 TRAVAUX SERVICES 17  
HUORT GERALD  
14 ROUTE DE SAINTES  
17770 SAINT-CESAIRE  
Tel : 06 75 55 95 55
- 21 CORECO TP  
MACHEFERT EMMANUEL  
73 RTE DE LA GROTTTE  
17610 CHANIERES  
Tel : 06 83 84 03 08
- 22 SARL MAILLOUX  
MAILLOUX FLAVIEN  
10 ALLEE DES CHAMPS  
17470 CONTRE  
Tel : 06 82 32 98 09
- 23 SARL MARTIN TP  
MARTIN STEPHANE  
LE TREUIL  
17490 ST OUEN LA THENE  
Tel : 06 07 28 52 25
- 24 SARL BOBINEAU TP  
MERCIER BRUNO  
68 RUE DE L'INNOVATION  
85200 FONTENAY LE COMTE  
Tel : 02 51 52 13 62
- 25 SARL MICHAUD TP  
MICHAUD BERTRAND  
ZAC de Liauze 11 rue N. Appert  
BP 25  
17250 PONT L ABBE D ARNOULT  
Tel : 05 46 92 35 00
- 26 EURL MIROUX TERRASSEMENT  
MILLIEROUX ANTHONY  
1 RUE CHEZ GOUINEAU  
17260 ST ANDRE DE LIDON  
Tel : 06 30 87 94 99
- 27 SARL DANY ET PATRICK MUNSCH  
MUNSCH PATRICK  
66 RUE DU GRIPPEAU POLEON  
17700 SAINT GEORGES DU BOIS  
Tel : 06 13 01 01 96
- 28 SARL CHIASSON MURARO POUVREAU  
MURARO MICHEL  
2 RUE DU CALVAIRE  
17170 SAINT JEAN DE LIVERSAY  
Tel : 05 46 01 92 65

- 29 SARL OUVRARD DOMINIQUE ET FILS  
OUVRARD SEBASTIEN  
1, LA GARE  
17500 FONTAINES D'OZILLAC  
Tel : 05 46 48 52 98
- 30 SARL PAHUS FREDERIC  
PAHUS FREDERIC  
ZA PIED SEC  
17260 GEMOZAC  
Tel : 05 46 90 04 64
- 31 SARL PAPIN  
PAPIN VINCENT  
43 RTE DE ST PORCHAIRE  
17600 CORME ROYAL  
Tel : 05 46 93 90 44
- 32 SARL PARIOLLAUD LOIC  
PARIOLLAUD LOIC  
10 ROUTE DE BORDEAUX  
17120 SEMUSSAC  
Tel : 05 46 02 00 67
- 33 SARL PECHEREAU LUDOVIC  
PECHEREAU LUDOVIC  
22 RUE SAINT SYMPHORIEN  
17620 LA GRIPPERIE  
Tel : 05 46 83 27 33
- 34 SARL TTP  
PENICAUT LUDOVIC  
1 LA RAMEE  
17430 BORDS  
Tel : 06 34 40 64 92
- 35 AGENCE SOPOTP  
PHEULPIN NICOLAS  
28 RUE DE LA SENTE  
17800 PONS  
Tel : 05 46 94 04 07
- 36 SARL RAYMOND GEOFFREY TP  
RAYMOND GEOFFREY  
RUE BERNADETTE GORIOU  
ZI OUEST  
17700 SURGERES  
Tel : 05 46 07 20 69
- 37 SARL RENAUD FRERES ET FILS  
RENAUD EMMANUEL  
2 IMP. DE LA CANETILLE  
17240 ST DIZANT DU GUA  
Tel : 05 46 49 90 05
- 38 RUJU ROMUALD TP  
RUJU ROMUALD  
1 IMPASSE DES ORMEAUX  
17160 LE GICQ  
Tel : 05 46 24 09 92
- 39 SICARD ALAIN  
LA GAILLARDERIE  
17350 ST SAVINIEN  
Tel : 06 70 30 85 63
- 40 TERRASSEMENT PORT D'ENVALLOIS  
TAUNAY PASCAL  
13 RUE DE LA HAUTE POMMERAIE  
17350 PORT D ENVAUX  
Tel : 06 89 01 15 43
- 41 EXTERIEUR EAU  
TROTIN ALEXANDRE  
8 RUE DE CHAMPAGNOLE  
17200 ST SULPICE DE ROYAN  
Tel : 06 85 65 90 30





# Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

# 2023

## Les membres signataires de la Charte Assainissement Individuel s'engagent :

- à assurer la promotion de la présente charte
- à établir la liste des entreprises et la diffuser auprès des maîtres d'ouvrage, des collectivités, des maîtres d'oeuvres...
- à assurer l'organisation des journées de formation et d'information nécessaires au développement de la dite Charte



## L'installateur de dispositifs d'assainissement individuel signataire de la Charte s'engage lors de la réalisation des travaux :

- A souscrire une assurance ( RC professionnelle et RC décennale ) pour les travaux d'installation ou de réhabilitation de systèmes d'assainissement individuel
- A s'assurer que le maître d'ouvrage a obtenu l'autorisation de réalisation des travaux d'assainissement auprès du SPANC
- A fournir au maître d'ouvrage:
  - soit des certificats ou attestations de maîtres d'ouvrages pour des travaux de même nature et d'importance équivalente datant de moins de 3 ans
  - soit des qualifications ou références professionnelles équivalentes
  - et dans tous les cas une attestation de formation du responsable de l'entreprise ou du personnel exécutantEn cas de recours à la sous-traitance, l'installateur de dispositifs d'assainissement individuel réalisant les travaux devra répondre aux mêmes engagements et conditions de compétence que l'entreprise principale.
- A mettre à disposition du personnel compétent pour réaliser les travaux
- A mettre en place les moyens humains et matériels nécessaires au respect du planning défini en accord avec le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre, ainsi qu'à justifier tout dépassement notable des délais
- A réaliser les travaux conformément à la réglementation et au règlement du SPANC s'il existe mais aussi en respectant les conditions de pose spécifiées par les fabricants sur les matériaux et équipements ainsi que les règles de sécurité
- A assurer une bonne définition des travaux d'installation ou de réhabilitation des systèmes d'assainissement individuel conformément à l'état des lieux effectué avant le commencement des travaux ou aux souhaits du particulier si sa demande n'entraîne pas de surcoût
- A fournir, au moment de la réception des travaux, au particulier et au SPANC un plan de recolement précisant les cotes altimétriques ainsi qu'une fiche descriptive des équipements utilisés
- A fournir, au moment de la réception des travaux, une note sur les précautions à prendre pour maintenir l'installation en bon état de fonctionnement